

LA CONSERVATION DES MHH : Le potentiel des AMCE

Le 17 septembre 2026



Simon L'Allier

Chargé de projet – Biodiversité
Nature Québec



Audrey Vézina-Lavergne

Chargée de projet, Autres mesures de
conservation efficaces (AMCE)
MELCCFP

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :

Québec 

À propos

Nature Québec est une organisation environnementale sans but lucratif fondée en 1981 et regroupant plus de 165 000 membres et sympathisant-e-s. Nous agissons en vue d'une société où la nature est au cœur de nos vies et de nos choix collectifs, où la conservation de la biodiversité et un climat stable sont reconnus comme essentiels à l'épanouissement des communautés et des écosystèmes.

Notre mission est de défendre la biodiversité et un climat stable en s'appuyant sur la science et l'action collective. L'organisation porte la voix de la nature, sensibilise, mobilise et influence les politiques publiques. Elle agit sur le territoire en réalisant et en accompagnant des initiatives de protection des milieux naturels, de restauration écologique, d'utilisation durable des ressources et d'adaptation aux changements climatiques.

Plan de présentation

- Origine du concept et contexte
- Qu'est-ce qu'une AMCE?
 - Critères de reconnaissance
 - Les approches
 - Les nuances
 - Exemples et bénéfices
- L'intersection entre AMCE et PRMHH
- Processus de reconnaissance



CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ

de Kunming à Montréal

CIBLE 3

Conserver 30% des terres, des eaux intérieures, et des mers



- Zones d'importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques
- Conservées et gérées efficacement
- Réseau bien connecté et écologiquement représentatif
- Gouvernées de manière équitable
- Utilisation durable conforme aux objectifs de conservation
- Droits des peuples autochtones et des communautés locales

REGISTRE DES AIRES PROTÉGÉES ET AMCE



MILIEU CONTINENTAL

Les aires protégées couvrent une superficie de **256 642 km²** en milieu continental (terrestre et d'eau douce)

16,97 %

30 %



MILIEU MARIN

Les aires protégées couvrent une superficie de **19 160 km²** en milieux marins et côtiers

12,34 %

30 %

ÉVOLUTION DU CONCEPT

À l'international :

2010



Les cibles d'Aichi

Introduction du concept des AMCE

2018



Définition officielle du terme



CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ
de Kunming à Montréal

2022



Adoption du CMBKM

*La nouvelle cible 3 intègre les
AMCE aux côtés des AP*

ÉVOLUTION DU CONCEPT

Au Québec :

2025

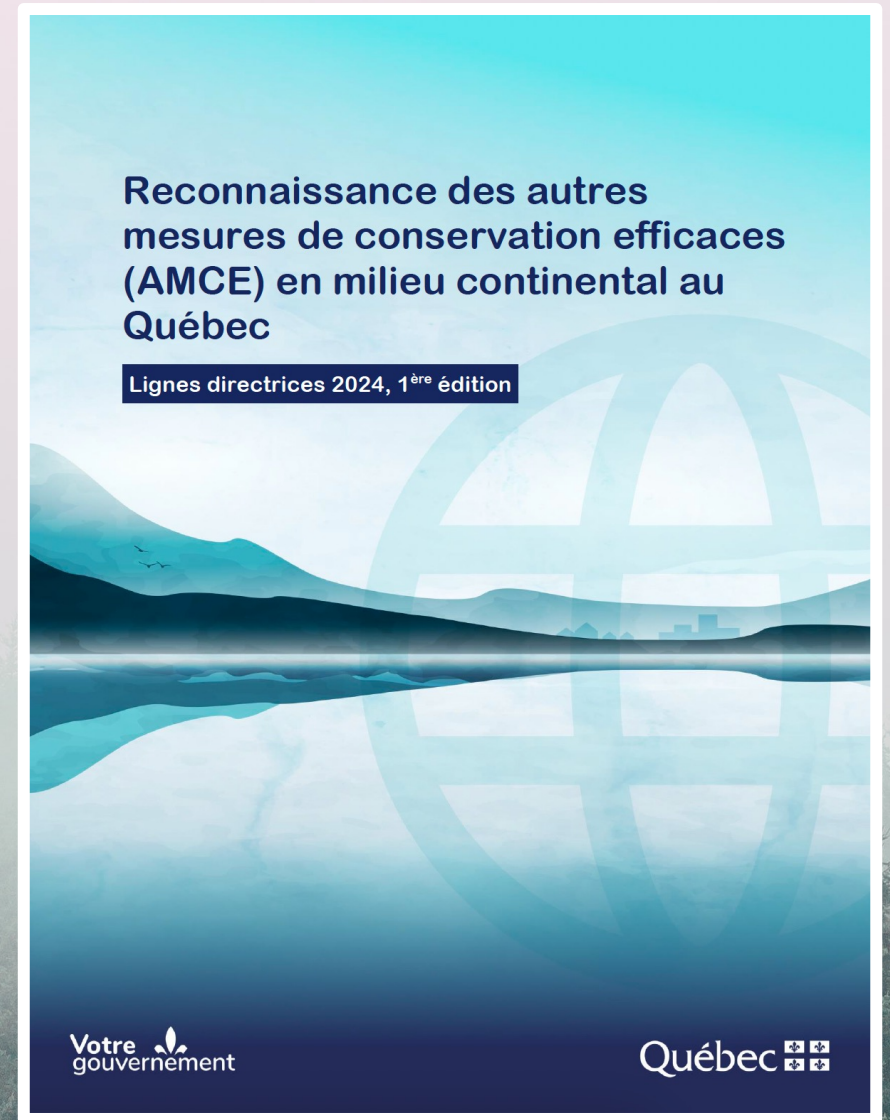


**Publication et diffusion des lignes
directrices québécoises**

Début de la reconnaissance d'AMCE au Québec

LIGNES DIRECTRICES

- **Adaptation du concept de l'UICN** et des normes pancanadiennes aux réalités québécoises
- Permettent d'**encadrer le concept** des AMCE en milieu continental au Québec
- Présentent les **critères d'analyse** et le **processus de reconnaissance**



QU'EST-CE QU'UNE AMCE?

“

Une zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est réglementée et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris des fonctions et services écosystémiques connexes et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et d'autres valeurs pertinentes localement.

- Décision 14/8, CDB (2018)

”



Convention sur la
diversité biologique



Critère A

L'aire n'est pas reconnue
comme une aire protégée
à l'heure actuelle



Critère A

L'aire n'est pas reconnue
comme une aire protégée
à l'heure actuelle



a. Autre qu'une aire protégée

Les AMCE peuvent contribuer de leur propre droit à des objectifs de conservation.

Les zones déjà désignées en tant qu'aires protégées ou se trouvant au sein d'aires protégées ne doivent donc pas être reconnues ou signalées en tant qu'AMCE.

Critère A

L'aire n'est pas reconnue
comme une aire protégée
à l'heure actuelle

Critère B

L'aire fait l'objet d'une
gouvernance et d'une
gestion



Critère B

L'aire fait l'objet d'une
gouvernance et d'une
gestion



b. Zone géographiquement délimitée

- Les limites du site doivent être déterminées
- Pas de superficie minimale (mais très contextuel)

c. Réglementée

L'aire doit être sous l'autorité d'une entité (ou d'un ensemble) spécifiée et doit assurer une gestion efficace

- Gouvernements (à différents niveaux)
- Particuliers, organisations, entreprises
- Communautés autochtones/locales

d. Gérée

L'AMCE doit inclure des mesures de gestion, notamment des *moyens efficaces* qui assurent un contrôle des activités qui pourraient nuire à la conservation de la biodiversité, tout en permettant de faire face aux menaces (actuelles ou potentielles).



MOYENS EFFICACES

Définition : Tout moyen réglementaire, légal, ou autre assurant un contrôle des activités, générant des résultats positifs pour la conservation de la biodiversité.



Comment ces moyens permettent-ils
d'adresser les menaces à la biodiversité
et de contrôler les activités?

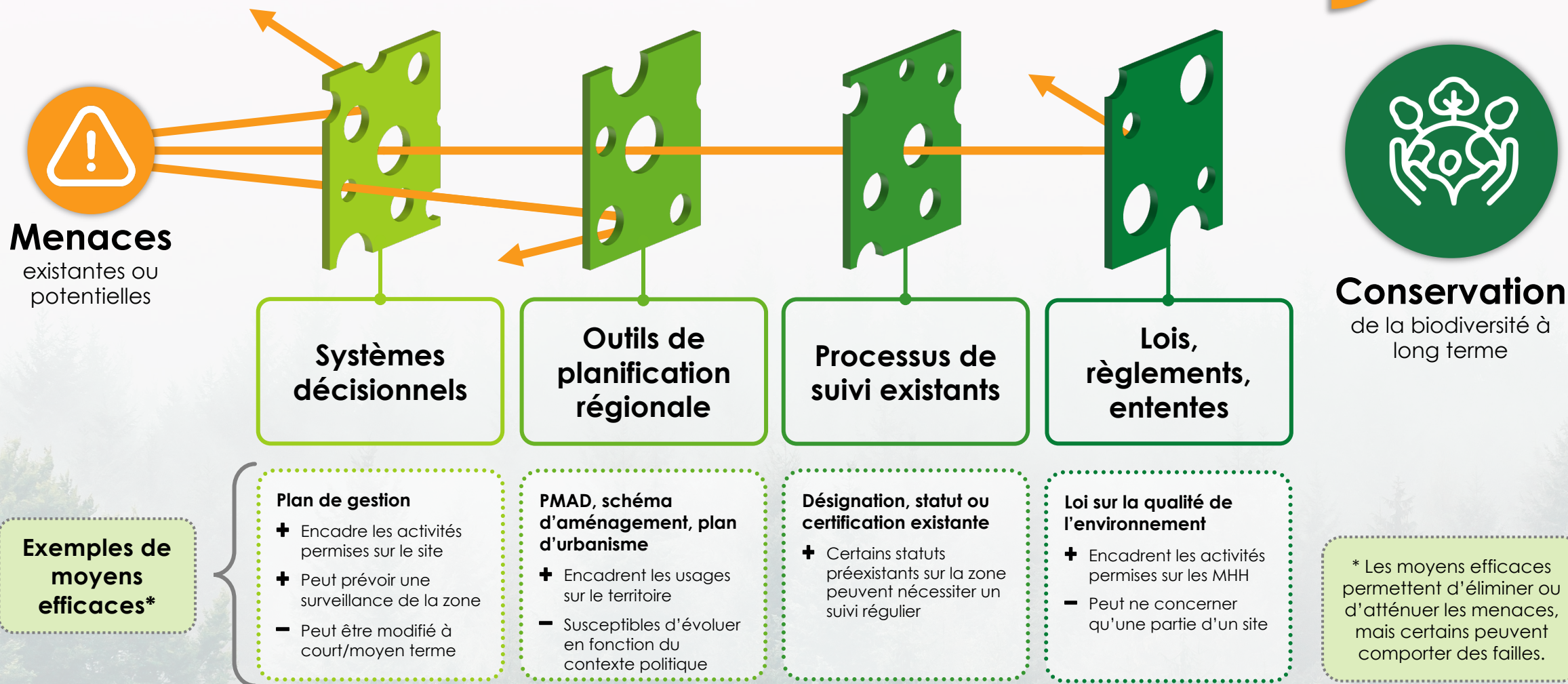


Y a-t-il un lien clair entre les moyens
de gestion et les résultats pour la
biodiversité?



MOYENS EFFICACES

Illustrés à l'aide du modèle du fromage suisse





ACTIVITÉS POSSIBLES

au sein d'une AMCE (liste non exhaustive)

Susceptibles d'être compatibles

- Observation et interprétation de la nature
- Chasse et pêche récréative
- Activités éducatives et scientifiques, ou de subsistances
- Surveillance, gestion et entretien des infrastructures existantes
- Contrôle d'espèces exotiques envahissantes
- Activités récréatives (randonnée, ski, raquette, vélo, etc.
- Bâtiments et infrastructures favorisant l'accès à la nature

Susceptibles d'être incompatibles

- Sylviculture et agriculture intensive
- Barrages hydroélectriques et aménagement de nouveaux réservoirs hydroélectriques
- Oléoducs & gazoducs/projets énergétiques industriels
- Activités d'exploration et d'exploitation minières
- Rejets de déchets et de produits chimiques
- Drainage ou modification des plans d'eau, cours d'eau, milieux humides

Critère A

L'aire n'est pas reconnue
comme une aire protégée
à l'heure actuelle

Critère B

L'aire fait l'objet d'une
gouvernance et d'une
gestion

Critère C

Contribue de manière durable
et efficace à la conservation
in situ de la biodiversité



Critère C

Contribue de manière durable
et efficace à la conservation
in situ de la biodiversité



e. Résultats positifs

Lien clair entre la gestion (voir critère B) et les résultats pour la biodiversité.

f. Durables à long terme

La gouvernance et la gestion devraient être en place à longueur d'année et à long terme et être difficilement réversible.

Terres privées = Minimum 25 ans avec intention de perpétuité

Terres publiques = À perpétuité dans tous les cas

g. Conservation *in situ* de la diversité biologique

Conserve la biodiversité dans son ensemble et présente au moins une valeur importante pour la biodiversité. Le tout doit être documenté.



AU MOINS UNE VALEUR IMPORTANTE

en matière de biodiversité

- ☐ Espèces et habitats rares, menacés ou en danger, ainsi que les écosystèmes qui les soutiennent
 - ☐ Écosystèmes naturels représentatifs
 - ☐ Zones à haut niveau de naturalité
 - ☐ Zones clés pour la biodiversité (KBA)
 - ☐ Écosystèmes et espèces dont l'aire de répartition est restreinte dans les milieux naturels
- ☐ Agrégats importants d'espèces, y compris en période de migration ou de frai
 - ☐ Écosystèmes particulièrement importants pour les différents stades de vie des espèces
 - ☐ Aires importantes pour la connectivité écologique
 - ☐ Zones fournissant des services écosystémiques critiques
 - ☐ Espèces et habitats importants pour les utilisations humaines traditionnelles

Critère A

L'aire n'est pas reconnue
comme une aire protégée
à l'heure actuelle

Critère B

L'aire fait l'objet d'une
gouvernance et d'une
gestion

Critère C

Contribue de manière durable
et efficace à la conservation
in situ de la biodiversité

Critère D

Soutien les fonctions et services
écosystémiques connexes, et
respecte les valeurs culturelles,
spirituelles, socioéconomiques et
autres valeurs pertinentes localement



h. Fonctions et services écosystémiques connexes

Les fonctions écosystémiques font partie intégrante de la biodiversité. La protection de ces fonctions et services écosystémiques peut être une justification souvent appliquée pour la reconnaissance des AMCE.

i. Valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et d'autres valeurs pertinentes localement

Les AMCE incluent des zones où la conservation de la biodiversité peut être réalisée dans le cadre de diverses pratiques et valeurs. Le cas échéant, leur lien avec la conservation devra être mis de l'avant dans la reconnaissance.



Critère D

Soutien les fonctions et services écosystémiques connexes, et respecte les valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et autres valeurs pertinentes localement

Critère A

L'aire n'est pas reconnue
comme une aire protégée
à l'heure actuelle

- Autre qu'une aire protégée

Critère C

Contribue de manière durable
et efficace à la conservation
in situ de la biodiversité

- Résultats positifs
- Durables à long terme
- Conservation *in situ* de la diversité biologique



Critère B

L'aire fait l'objet d'une
gouvernance et d'une
gestion

- Zone géographiquement délimitée
- Réglementée
- Gérée

Critère D

Soutien les fonctions et services
écosystémiques connexes, et
respecte les valeurs culturelles,
spirituelles, socioéconomiques et
autres valeurs pertinentes localement

- Fonctions et services écosystémiques connexes
- Valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et d'autres valeurs pertinentes localement



AIRES PROTÉGÉES

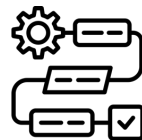
L'objectif premier est toujours la conservation de à long terme.

La zone est délimitée et un système de gestion est mis en place en fonction des objectifs de conservation.

Statut permanent désigné grâce à une loi-cadre, souvent la LCPN, permettant un encadrement clair et solide.



Objectifs



Processus



Moyens

AMCE

Assurent la conservation efficace de la biodiversité *in situ*, indépendamment des objectifs de gestion.

Reconnaissance d'un système de gestion déjà en place dans une zone délimitée.

Pas de lois ou de règlements propres aux AMCE, toute combinaison de mécanismes contrôlant les activités incompatibles peut suffire.

APPROCHES DE CONSERVATION

PRIMAIRE

Conservation au cœur de
la gestion du site

*Ex: servitudes, ententes
légales, initiatives de
conservation municipales*

SECONDAIRE

Conservation intégrée à la
gestion sans en être
l'objectif central

*Ex: parcs récréotouristiques, sites
protégés pour leurs services
écosystémiques, FER*

DÉRIVÉE

Conservation non planifiée,
mais la gestion du site assure
tout de même la conservation
de la biodiversité

*Ex: sites patrimoniaux ou
historiques, zones militaires et
autres sites interdits d'accès*

Aire Protégée

AMCE

NOTE SUR LA RESTAURATION



Les aires en cours de restauration ne devraient pas être reconnues comme AMCE, sauf si elles démontrent déjà des résultats positifs à long terme

Tout milieu continental, côtier ou marin dégradé en cours de restauration écologique.

NOTE SUR L'UTILISATION DURABLE



Toute utilisation durable doit être pleinement cohérente avec les résultats attendus pour la conservation de la biodiversité.
(i.e. activité non extractive ou à faible impact)

Toute utilisation durable destinée à la production ou l'exploitation d'une ressource naturelle respectueuse de la biodiversité.

NOTE SUR L'UTILISATION DURABLE



Définition : L'utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas leur appauvrissement à long terme, et sauvegardent ainsi leur potentiel pour satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures.

- Article 2 de la CDB



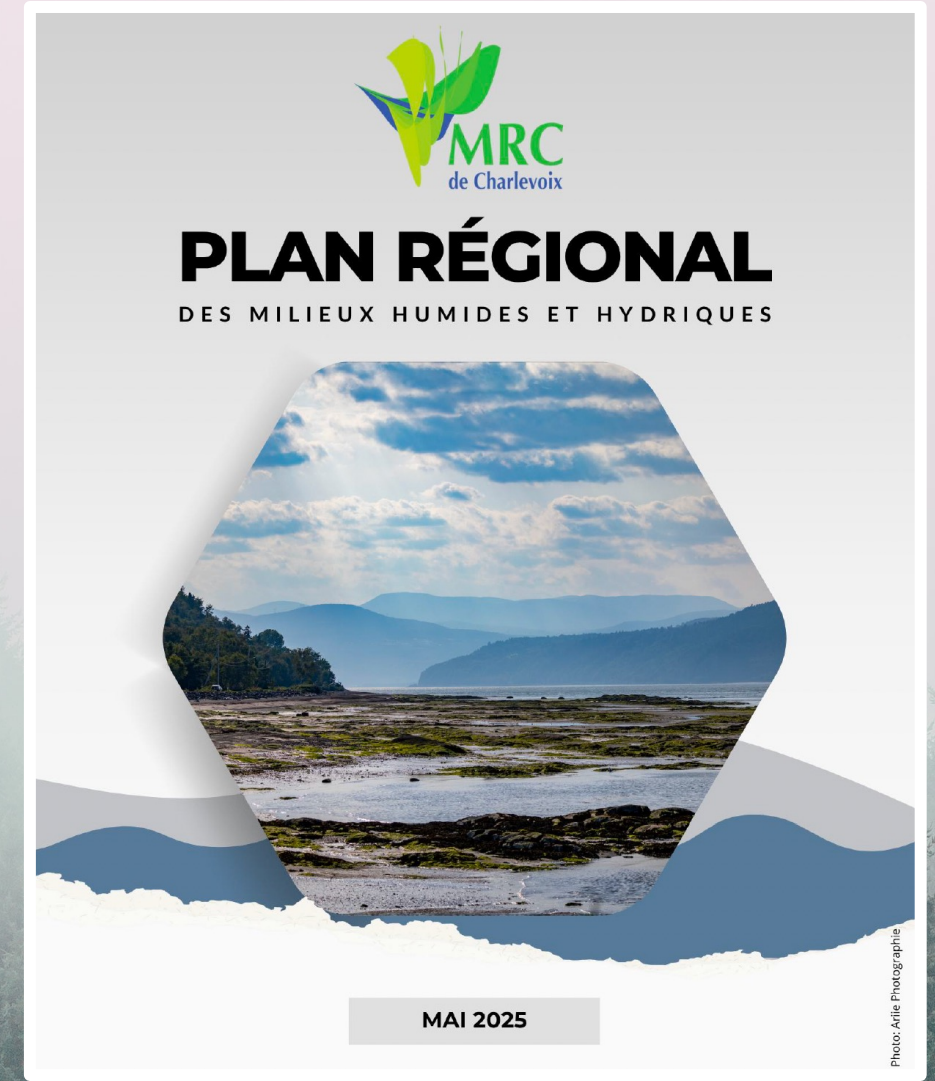
**** Pour le moment, pas de précisions officielles sur ce qui est considéré comme des activités forestières ou agricoles à faible impact ****

Et le PRMHH dans tout ça?

Il permet notamment :

- Identifier les milieux d'intérêt écologique (critère 2 des AMCE)
- Identifier les besoins / les moyens à mettre en place pour en assurer leur conservation à long terme

L'AMCE reconnaît les efforts des acteurs municipaux et contribue à la fois aux objectifs des PRMHH et de la cible 3 (30x30)



Recette idéale* de projet de conservation de MHH

1. Caractérisation environnementale
2. Plan de conservation des milieux naturels
3. Adoption de mesures réglementaires (zonage, lotissement, PAE, PIIA, etc.)
4. Incidence sur la valeur foncière (à la baisse) des terrains concernés
5. Interventions d'organismes de conservation
6. Gestion et mise en valeur des milieux naturels par l'organisme de conservation en collaboration avec la municipalité.

* **Source** : Girard, J.-F. et Thibeault-Bédard, P. Plans régionaux des milieux humides et hydriques : Quelles limites pour les pouvoirs des municipalités? Webinaire AGRCQ, 2 décembre 2021.



EXEMPLES

ZONES D'INTÉRÊTS

- Parcs régionaux ou municipaux gérés pour maintenir des valeurs de biodiversité
- Forêts universitaires ou communautaires
- Sites d'importance sociale, culturelle, ou spirituelle liés à l'environnement et situés en zone naturelle
- Zones de conservation ou d'intérêt autochtones
- MHH bénéficiant de moyens efficaces
- Zones protégées pour leur apport en services écologiques (p. ex. eau potable)

Sites géologiques exceptionnels



Servitudes de conservation forestières



Initiatives de conservation municipales



Le Corridor de biodiversité de Terrebonne

répond aux critères des AMCE parce que...

L'aire fait l'objet d'une gouvernance et d'une gestion

- Le site est clairement délimité par les **lots au cadastre**.
- La Ville de Terrebonne est **propriétaire et gestionnaire** des terrains et veille à l'application de son **règlement sur les milieux naturels**.
- Le MELCCFP, la population locale et le milieu de la conservation sont impliqués dans les réflexions entourant la **gestion et l'aménagement** du corridor.

Les fonctions et services écosystémiques et les valeurs locales pertinentes sont préservées

- La Ville reconnaît que le corridor de biodiversité est associé à de **nombreux services écosystémiques** et bienfaits pour la santé.
- En consultant les citoyen-ne-s, la municipalité s'assure d'intégrer les **valeurs locales** dans l'aménagement du corridor.

L'aire assure une contribution durable et efficace à la conservation de la biodiversité

- Un **plan directeur** intégrant les sensibilités écologiques encadre l'aménagement du corridor.
- Les **activités sont gérées** de façon à maintenir, voire améliorer les valeurs de biodiversité.
- Le corridor a une **affectation de conservation**, prévenant ainsi plusieurs activités incompatibles.
- Grâce à ses démarches comme l'ajout d'un règlement sur les milieux naturels et d'une servitude de conservation, la Ville démontre son **intention** de conserver le site à long terme.

Résultat : la riche biodiversité du corridor est préservée grâce à une gestion efficace !



Photographie: Ville de Terrebonne

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada



L'Annexe David-Schwartz répond aux critères des AMCE parce que...

L'aire fait l'objet d'une gouvernance et d'une gestion

- Les limites du site sont **clairement définies** et identifiées sur une carte.
- La gestion et la gouvernance sont **réalisées en collaboration** entre la propriétaire, qui planifie et réalise l'aménagement forestier, et Corridor appalachien, qui participe à l'élaboration du plan d'aménagement et assure **une surveillance et un suivi écologique du site**.

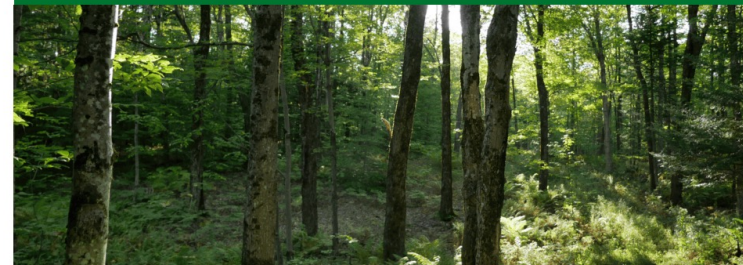
Les fonctions et services écosystémiques et les valeurs locales pertinentes sont préservées

- En plus de la biodiversité, la servitude vise à préserver les services écologiques et la connectivité des écosystèmes, au bénéfice de la forêt, qui génère des **bénéfices socioéconomiques**.
- La gestion du site vise également à préserver, voire améliorer, la productivité des ressources forestières et la qualité des sols et des eaux de surface.

L'aire assure une contribution durable et efficace à la conservation de la biodiversité

- La **servitude de conservation forestière** balise les activités permises tout en interdisant celles qui pourraient avoir un impact négatif sur la biodiversité.
- La collaboration étroite entre la propriétaire et Corridor appalachien et l'application d'un **plan d'aménagement forestier bonifié** rend la gestion du site efficace, générant des résultats positifs pour la biodiversité.
- La servitude est **applicable à perpétuité**. En cas de cessation des activités de Corridor appalachien, la servitude sera transférée à un organisme similaire.

Résultat : la riche biodiversité du site est préservée grâce à une gestion efficace !



Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada





BÉNÉFICES DES AMCE



OU



Identification et signalement
d'une AMCE confirmée

Renforcement
d'une AMCE potentielle ou candidate

BÉNÉFICES DES AMCE

...en exemples



Identification et signalement
d'une AMCE confirmée

- Contribution officielle aux cibles de conservation nationales et internationales
- Augmentation du sentiment d'appartenance au site, pouvant mener à davantage d'efforts de conservation en périphérie
- **Réalisation des objectifs des PRMHH**
(le cas échéant)
- Visibilité accrue du site et de ces gestionnaires

BÉNÉFICES DES AMCE

...en exemples

- Changements à la gestion du site pour pour réduire les pressions ou menaces potentielles à la biodiversité
- Création d'une institution pour gérer le site de façon à assurer la conservation de la biodiversité
- Adoption de politiques ou règlements visant à établir une base à long terme pour la gestion du site
- Efforts de restauration avec objectifs de conservation à long terme



Renforcement
d'une AMCE potentielle ou candidate

En résumé

Les AMCE ...

- sont des sites dont la gestion assure une conservation durable, **quel que soit leur objectif initial**.
- complémentent le réseau des Aires Protégées en **diversifiant les approches** considérées comme **efficaces** pour la conservation.
- reconnaissent la **contribution** de divers acteurs-trices à la conservation **en dehors des aires protégées**.



COMMENT IDENTIFIER UNE AMCE?



AMCE : FORMULAIRE D'IDENTIFICATION

INTRODUCTION

Avant de débiter, nous vous recommandons de consulter les [liens directrices pour la reconnaissance des autres mesures de conservation efficaces \(AMCE\) en milieu continental au Québec](#). Cela vous permettra de mieux comprendre le concept, les termes d'intérêts utilisés, les critères de reconnaissance, les particularités propres au Québec ainsi que les implications liées à la reconnaissance de votre site à titre d'AMCE. Cette lecture vous aidera également à évaluer si votre site semble répondre aux critères de reconnaissance.

Le présent formulaire est une version adaptée de l'outil d'identification d'AMCE¹ de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Chaque question vise à évaluer dans quelle mesure votre site répond au critère en question. Veuillez y répondre au meilleur de vos connaissances.

Structure

Le formulaire est composé de huit sections à remplir, dont une section sur les informations générales du site, six critères de sélection, et l'obtention du consentement des autorités responsables, pour un total de 19 questions. À la fin de chaque section (critères et consentement), vous trouverez des orientations offrant plus de contexte pour vous aider à mieux répondre aux questions. Compte tenu de la grande diversité des usages et des régimes de gouvernance à travers le Québec, il est admis que ce seul ensemble d'orientations ne couvrent pas tous les scénarios possibles. Nature Québec se met à votre disposition pour répondre à vos questions, le cas échéant.

À travers ces orientations, vous trouverez des **boîtes bleues**. Celles-ci apportent soit des précisions importantes quant au critère en question, ou indiquent que vous devez fournir des documents en appui à vos réponses (ou les deux). Ces documents justificatifs sont essentiels pour l'évaluation de votre demande. Vous pouvez inclure les documents requis en pièce jointe dans votre courriel de soumission. Pour plus d'informations, veuillez vous référer aux orientations correspondantes dans chaque section.

Exemple :



Important : Pour passer l'étape de la présélection, le site doit présenter au moins une valeur importante de biodiversité et celle-ci doit être démontrée.

Documents justificatifs : Veuillez nous faire parvenir tout rapport ou preuve tangible démontrant la présence des valeurs de biodiversité sélectionnées lors de la soumission de votre dossier.

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE



AMCE potentielle

- Évaluation préliminaire
- Dépôt d'une proposition d'AMCE



AMCE candidate

- Obtention du consentement des autorités responsables et des informations nécessaires à l'analyse
- Avis du réseau de spécialistes (au besoin)



AMCE confirmée

- Évaluation complète de la proposition
- Consultation des ministères concernés (terres publiques)
- Renforcement des AMCE candidates ne répondant pas aux critères



AMCE reconnue

- Inscription au Registre des aires protégées et des AMCE au Québec
- Délivrance du certificat de reconnaissance par la ministre
- Recensement dans les bases de données canadiennes et internationales



Nature
Québec

Accompagnement

Québec 

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE



AMCE potentielle

- Évaluation préliminaire
- Dépôt d'une proposition d'AMCE



AMCE candidate

- Obtention du consentement des autorités responsables et des informations nécessaires à l'analyse
- Avis du réseau de spécialistes (au besoin)



AMCE confirmée

- Évaluation complète de la proposition
- Consultation des ministères concernés (terres publiques)
- Renforcement des AMCE candidates ne répondant pas aux critères



AMCE reconnue

- Inscription au Registre des aires protégées et des AMCE au Québec
- Délivrance du certificat de reconnaissance par la ministre
- Recensement dans les bases de données canadiennes et internationales



Durée du processus variable selon :

- le volume des demandes
- le niveau de complexité du dossier
- la qualité du dossier, etc.

OUTILS ET DOCUMENTATION

OUTILS ET DOCUMENTATION



En apprendre plus sur les autres mesures de conservation efficaces

Consultez notre foire aux questions sur les AMCE

Consultez notre boîte à outils



[Lien boîte à outils](#)

Questions?



www.naturequebec.org/amce



amce@naturequebec.org



418 648-2104, poste 178

Québec 



www.environnement.gouv.qc.ca



AMCE@environnement.gouv.qc.ca

Merci!

**Suivez-nous
sur les médias sociaux!**

www.naturequebec.org

 **/naturequebec**

 **@naturequebec**

 **@NatureQuebec**